



# CHARTRE DES DIRECTEURS DE TIR

---

08/04/2019

Cette charte est destinée à l'ensemble des Directeurs de Tir et des membres du Comité Directeur. Elle fixe les bases et les directives destinées aux DT

TOUT MEMBRE RESPONSABLE DU CTCM DOIT ADOPTER UNE ATTITUDE CONFORME A CETTE CHARTE

**CHAQUE DIRECTEUR DE TIR :**

RESPONSABILITES

ACCEPTÉ LES VALEURS DE CETTE CHARTE  
A DÉLÉGATION POUR PRENDRE TOUTE DÉCISION NÉCESSAIRE ET UTILE POUR PRÉSERVER LA SÉCURITÉ SUR LE PAS DE TIR  
ADOPTÉ UNE ATTITUDE RESPONSABLE ET DIGNE DE LA CONFIANCE QUI LUI A ÉTÉ ACCORDÉE PAR LE COMITÉ DIRECTEUR  
DOIT FAIRE PREUVE DE BIENVEILLANCE VIS-À-VIS D'AUTRUI, D'ÉCOUTE ET DE REMISE EN QUESTION LORSQUE NÉCESSAIRE  
APPLIQUE LES DIVERS RÉGLEMENTS DU CTCM SANS INTERPRÉTATION NI DÉRIVE  
PAR SON COMPORTEMENT ET SES PRISES DE POSITIONS VEILLE À GÉNÉRER UNE IMAGE POSITIVE DE SON RÔLE  
EST EXEMPLAIRE Y COMPRIS LORS DE SÉANCES DE TIRS AU COURS DESQUELLES IL N'EST PAS DT

COMMUNICATION ET CONFIDENTIALITÉ

PREND RÉGULIÈREMENT CONNAISSANCE DU LIVRE CONFIDENTIEL DESTINÉ **UNIQUEMENT** À L'USAGE DES DT ET DES RESPONSABLES DU CTCM  
REPORTÉ VIA LA MAIN COURANTE TOUT INCIDENT **MEME BENIN**  
LORS D'UN INCIDENT GRAVE MAINTIEN LA CONFIDENTIALITÉ JUSQU'À LA PRISE DE DÉCISION PAR LE PRÉSIDENT  
REPORTÉ AU PRÉSIDENT ET AU RESPONSABLE DES DT D'ÉVENTUELS DÉFAUTS POUVANT CONDUIRE À UN PROBLÈME GRAVE

## SOLIDARITE

CONSERVE UNE ATTITUDE SOLIDAIRE VIS-À-VIS D'UN AUTRE DT  
NON DE PERMANENCE PEUT SOUTENIR UN BINOME MAIS NE DOIT DE NE PAS INTERFERER SUR LE ROLE DU DT DESIGNE RESPONSABLE SUR LE PLANNING  
NE MANIFESTE PAS QUELCONQUE DESACCORD ALLANT A L'ENCONTRE DE LA PRISE DE POSITION OU DE DECISION D'UN DT  
NE DEVALORISE PAS L'ATTITUDE D'UN DT AUPRES DE TOUT TIREUR CONCERNE PAR DES REMONTRANCES OU ET UNE EVENTUELLE SANCTION

**(SI IL ADVENAIT QU'UN DEBAT PUISSE AMENER A ALLER A L'ENCONTRE D'UNE DECISION OU D'UNE MESURE PRISE PAR UN DT  
SEUL LE PRESIDENT AVEC LE RESPONSABLE DES DT POURRAIT Y DEROGER)**

## PEDAGOGIE ET SECURITE

SE POSITIONNE EN PERMANENCE EN SOUTIEN VIS-A-VIS DE TOUT TIREUR POUR APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE  
PEUT SE VOIR APPORTER L'AIDE DU RESPONSABLE DES DT VIA DES MESURES PEDAGOGIQUES  
DOIT AIDER TOUT NOUVEAU DT LORS DE SES PREMIERES SEANCES DE PERMANENCES  
**DOIT AVOIR LORS DES PERMANENCES SES SENS EN EVEIL ET PORTER UN REGARD TRES ATTENTIF SUR DES SITUATIONS POUVANT CONDUIRE A UN ACCIDENT**

**LE PRESIDENT A LEGITIMITE A FAIRE RELEVER UN MEMBRE DE SES FONCTIONS DE DT POUR MOTIF GRAVE APRES CONCERTATION AVEC LE RESPONSABLE  
(EX : NON APPLICATION DE LA CHARTE, COMPORTEMENT INADAPTE, NON RESPECT DES REGLES DIVERSES DU REGLEMENT INTERIEUR ETC)  
SI TOUTE MESURE DE CETTE ORDRE VENAIT A ETRE APPLIQUEE ELLE DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIDENTIALITE DES PLUS TOTALES**

LE PRESIDENT DU CTCM  
M. THIERRY CUNIN

LE RESPONSABLE DES DT  
M. CHRISTOPHE LOURO

LE VICE PRESIDENT  
M. FABRICE DIMITRIJEVIC